

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateurs de produit**Nom du produit: **APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard**Code Produit: **0277721, 0277723****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Durcisseur**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: **APP Sp. z o. o.**
ul. Przemysłowa 10, 62 – 300 Września, POLAND
Tel. +48 (061) 437 00 00
Fax. +48 (061) 437 91 37
app@app.com.pl
www.app.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence**+48 (61) 437 00 00****Date of issue: 2017-08-23****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

**GHS02****GHS05****GHS07****GHS08****Danger****H226 Liquide et vapeurs inflammables.****H315 Provoque une irritation cutanée.****H317 Peut provoquer une allergie cutanée.****H318 Provoque des lésions oculaires graves.****H335 Peut irriter les voies respiratoires.****H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>****H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.****2.2. Éléments d'étiquetage**

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Contient:**Xylène****Acides gras insaturés en C18, dimères, produits de réaction oligomères avec des acides gras****tall oil et triéthylènetétramine****N,N'-(2-aminoéthyl) éthylène diamine****Mention d'avertissement****Danger****Pictogramme:****GHS02****GHS05****GHS07****GHS08****Mention de danger****H226 Liquide et vapeurs inflammables.**

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
	conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2024-10-20	APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard	Page 2 z 7

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).
UN:1263

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

-

3.2. Mixture

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Conc.	CAS No	Index No	EC No	Classification:
Xylène REACH : 01-2119488216-32	30- <50%	1330-20-7	601-022-00-9	215-525-7	GHS02; GHS07 UwagaFlamLiq3: H226 AcuteTox4: H312 AcuteTox4: H332 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319 AspTox1: H304 STOT SE3: H335 STOT RE2: H373
Acides gras insaturés en C18, dimères, produits de réaction oligomères avec les acides gras du tallol et la triéthylènetétramine REACH : 01-2119972320-44	20-<25 %	68082-29-1	brak	500-191-5	GHS05; GHS07; GHS09 SkinIrrit2: H315 SkinSens.1: H317 EyeDam1: H319 AquaticChronic2: H411
Éthylbenzène REACH: 01-2119489370-35	2,5- <10%	100-41-4	601-023-00-4	202-849-4	GHS02; GHS07 ; GHS08 Flam. Liq.2: H225 AspTox1: H304 STOT RE2: H373 Acute Tox.4: H332 SkinIrrit2: H315 EyeIrrit2: H319 STOT SE3: H335
2,4,6-	1-<10 %	90-72-2	603-069-00-0	202-013-9	

		FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ				
		conformément au Règlement (CE) No 2020/878				
Date de révision: 2024-10-20		APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard			Page 3 z 7	
tris(diméthylaminométhyl)phénol					GHS07 AcuteTox4: H302 EyeIrrit2: H319 SkinIrrit2: H315	
N,N'-(2-aminoéthyl)éthylènediamine	<2,5 %	112-24-3	612-059-00-5	203-950-6	GHS05; GHS07 SkinCorr1B: H314 AcuteTox4: H312 SkinSens1: H317 AquaticChronic3: H412	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Présenter la fiche de données de sécurité à un médecin. En cas d'exposition aux vapeurs et aérosols du produit transporter la victime dans une pièce bien ventilée – consulter un médecin.

- a) inhalation : transporter la victime immédiatement dans une pièce bien ventilée ; mettre la victime dans une position inclinée, desserrer les vêtements, vérifier si dans la bouche de la victime il n'y a aucuns objets ou des sécrétions qui rendent la respiration difficile ; si la victime ne respire pas, effectuer la respiration artificielle ; consulter immédiatement un médecin.
- b) contact cutané : enlever les vêtements contaminés ; laver la peau contaminée abondamment avec de l'eau et savon ; ne pas utiliser pour le lavage de la peau de solvant ou d'autres diluant ; graisser la peau lavée avec de la crème grasse ; si une irritation cutanée se produit, consulter un médecin.
- c) contact oculaire : rincer les yeux contaminés en maintenant les paupières ouvertes, avec de l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, éviter un fort courant d'eau qui pourrait provoquer les blessures de la cornée ; en cas de brûlure persistante ou d'irritation, consulter un médecin ; ne pas utiliser les fluides de lavage pour les yeux ou de pommades avant la consultation avec le médecin ; si la victime porte des lentilles de contact, les retirer, si possible ; consulter un médecin en cas d'irritation des yeux.
- d) après ingestion : rincer la bouche avec de l'eau courante ; ne pas faire vomir ; si la victime est consciente faire boire de l'eau en petites portions (env. 0,2÷0,3l) ; si la personne est inconsciente, ne rien donner à sa bouche ; si la victime se sent mal, consulter un médecin ;

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- a) Moyens d'extinction appropriés : Courants d'eau dispersés, extincteurs en poudre, mousse résistant à l'alcool.
- b) Moyens d'extinction inappropriés : Eviter les forts courants d'eau qui sont susceptibles à propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'explosion d'un récipient risque de se produire pendant un incendie., Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non secouristes :

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2024-10-20	APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard	Page 4 z 7

- utiliser les vêtements de protection, des gants de protection, des lunettes de protection et des masques anti-poussière lors de l'élimination du produit

6.1.2. Pour les secouristes :

- éviter l'inhalation des vapeurs / des poussières de produits lors de l'élimination du produit
- utiliser des lunettes de protection bien ajustées et adhérentes, les gants de protection et les vêtements de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- en cas de grandes fuites dans l'eau ou dans le sol, informer les services appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Recommandations pour prévenir de la propagation des fuites :

- stocker et transporter dans des conteneurs bien fermés
- éliminer immédiatement le produit
- ne pas laisser pénétrer le produit dans l'eau ou dans le système de drainage
- rincer le lieu après l'élimination du produit ainsi que l'équipement qui été en contact avec le produit

6.3.2. Recommandation pour l'élimination des fuites :

- absorber avec un matériau absorbant non combustible (par exemple diatomite)
- recueillir dans des emballages bien fermes et marqués
- éliminer toutes les sources possibles d'incendie, ne pas fumer

6.3.3. Autres informations :

Néant

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Recommandations générales :

- éviter les décharges électriques et électrostatiques
- ne pas permettre la formation des concentrations de vapeurs/ de poussières du produit dans l'air dont les mélanges avec de l'air peuvent être explosifs, ainsi que des concentrations dépassant les valeurs spécifiées aux normes d'hygiène.
- assurer un accès facile aux moyens d'extinction et aux équipements nécessaires pendant l'élimination de la fuite de la substance

- éviter la contamination des yeux, de la peau et des vêtements

- éviter une exposition prolongée et répétée

7.1.2. Conseils sur l'hygiène de travail :

- éviter de créer et d'inhaler les vapeurs / les poussières de produit
- respecter les règles d'hygiène personnelle
- ne pas manger, boire, fumer pendant la manipulation du produit à l'exception des lieux destinés à ces activités ; se lavez les mains avant les pauses et après la manipulation du produit ; si nécessaire, utiliser de la crème pour les mains

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- stocker le produit dans des locaux frais, secs et bien ventilés
- ne pas stocker près des produits alimentaires/ aliments pour animaux
- les emballages doivent être bien fermés et étiquetés
- pour des raisons de sécurité, le produit devrait être stocké dans les emballages d'origine
- protéger les emballages contre les dommages mécaniques

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

-

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1330-20-7 xylène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

100-41-4 éthylbenzène

VLEP Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

8.2. Contrôles de l'exposition

- a) protection des yeux et du visage : en cas d'exposition fréquente, les lunettes de protection bien adhérentes au visage
- b) protection de la peau : les vêtements de protection, les gants de protection (caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau de 0,4 mm)
- c) protection respiratoire : une bonne ventilation, en cas d'exposition fréquente, un masque absorbant, multi-gaz

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Etat physique : Liquide, liquide incolore
- Odeur : non spécifié
- Seuil olfactif : non spécifié
- pH : non spécifié
- Température de fusion/congélation : non spécifié
- Point d'ébullition : 118-360°C
- Point d'éclair : non spécifié
- Température d'auto-inflammation : 338°C
- Température de décomposition : non spécifié
- Température de combustion : non spécifié
- Taux d'évaporation : non spécifié
- Inflammabilité : 24°C
- Limites d'explosivité :
 - Inférieure : -
 - Supérieure : -
- Pression de vapeur : 773 Pa (20°C), 4233 Pa (°C)
- Densité de vapeur : non spécifié
- Densité : 912 kg/m³ (15°C)
- Solubilité : non spécifié
- Coefficient de partage octanol / eau :
- Viscosité dynamique : non spécifié
- Viscosité cinétique : >20,5 mm²/s
- Propriétés explosives : non spécifié
- Propriétés oxydantes : non spécifié

9.2. Autres informations :

- VOC: 530 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Température élevée, sources d'inflammation, sources de chaleur, sources d'étincelles

10.5 Matières incompatibles

Aucunes informations disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

- oxydes de carbone
- gaz toxiques et fumées

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ		
	conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2024-10-20	APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard	Page 6 z 7

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

-

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et aux réglementations locales et nationales en vigueur. Laisser les produits chimiques dans les conteneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Paint

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No 2020/878		
	Date de révision: 2024-10-20	APP Modular Industrial Line Hardener Primer EP 30-720 Standard	Page 7 z 7

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.